

## NUMÉRO 14 – LE MARDI 13 AVRIL 2021

### POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Lors du point de presse tenu en début d'après-midi, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et du directeur de la Santé publique, MM. Christian Dubé et Horacio Arruda, a fait le bilan de la situation de la pandémie au Québec. Il a indiqué que les projections indiquent que la situation est sérieuse et qu'elle risque de s'aggraver.

Le premier ministre a indiqué que trois régions inquiètent particulièrement : Capitale-Nationale, Outaouais et Chaudière-Appalaches. Il a annoncé la prolongation des mesures d'urgence jusqu'au 25 avril pour ces régions : fermeture des écoles, fermeture des commerces non essentiels et couvre-feu à 20 h. Il a annoncé l'élargissement du territoire couvert par les mesures d'urgence dans les régions de Chaudière-Appalaches et en Outaouais.

Concernant les régions de Montréal et de Laval, il a indiqué que le couvre-feu est maintenu jusqu'à 20 h et qu'aucune mesure n'est ajoutée pour le moment.

Il a indiqué que la Côte-Nord passe en zone orange. Il a rappelé que les déplacements vers les zones jaune et verte sont interdits pour les personnes en provenance des zones rouge et orange, et a indiqué que cette interdiction s'applique également à la Côte-Nord malgré son passage en zone orange.

Le premier ministre a rappelé l'importance de demeurer vigilant, car la situation demeure fragile dans l'ensemble du Québec. Il a indiqué que les jeunes sont plus touchés par cette troisième vague, tant en nombre qu'en pourcentage, et que les conséquences sont graves à long terme.

Il a indiqué que le 24 juin demeure l'objectif pour un certain retour à la normale avec la vaccination (première dose) et qu'il restait deux gros mois devant nous.

Enfin, il a rappelé que le port du masque est obligatoire à l'extérieur en présence d'autres personnes qui ne font pas partie de notre bulle familiale, sauf lorsque les personnes sont assises (immobiles) et à deux mètres (ex. : pique-nique).

### RÉACTION DE LA FQM AU PLAN D'AIDE FINANCIÈRE POUR AIR CANADA - LE GOUVERNEMENT DU CANADA EST-IL EN TRAIN D'OUBLIER LES RÉGIONS DU QUÉBEC?

Ce matin, M. Jonathan Lapierre, 2<sup>e</sup> vice-président et porte-parole en matière de transport aérien de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a réagi fortement à l'annonce du plan d'aide financière accordé par le gouvernement fédéral au transporteur aérien Air Canada.

Il a déploré que le plan annoncé ne prévoit que le rétablissement de liaisons aériennes régionales des autres provinces canadiennes, et rien pour les régions du Québec.

Il a rappelé l'appui de la Fédération au sauvetage d'Air Canada qui est un joueur incontournable pour le développement du Québec. Il a indiqué « qu'étant donné qu'aucun aéroport québécois ne figure dans la liste des liaisons canadiennes rétablies le 1<sup>er</sup> juin prochain, la FQM demande à titre de porte-parole des régions aux gouvernements du Canada et du Québec de s'associer le plus rapidement afin de relancer la desserte des régions en s'appuyant sur les transporteurs québécois aériens existants ». Il a ajouté qu'il « s'agit de l'unique solution viable pour rétablir les liaisons abandonnées par Air Canada et pérenniser les services aériens des Québécois ».

Dans ce contexte, l'enjeu prioritaire du transport aérien sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration de la FQM du jeudi 15 avril prochain. Pour l'occasion, le ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, assistera aux échanges des administrateurs issus de toutes les régions du Québec.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

## LE PORT DU MASQUE MÉDICAL EN CONTINU DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

Depuis le 8 avril dernier, la CNESST exige le port du masque médical, ou d'un masque attesté par le Bureau de normalisation du Québec, en continu à l'intérieur des milieux de travail. Le milieu municipal ne fait pas exception à cette règle.

Cette consigne s'applique peu importe le niveau d'alerte de votre région et elle s'ajoute aux autres mesures de prévention existantes dans les milieux de travail, dont la minimisation des contacts, la distanciation sociale, la présence de barrières physiques ainsi que l'hygiène des mains.

Les travailleurs sont toutefois dispensés de porter le masque médical dans certaines situations bien précises, notamment, dans les cas suivants :

- **Pièce fermée ou cabine** : le port du masque médical ne s'applique pas si la personne travaille seule dans une pièce fermée ou dans une cabine (ex. : un bureau avec murs et porte, un camion, un habitacle, etc.).

Dans le cas du travailleur œuvrant dans une pièce fermée, ce dernier doit toutefois mettre un masque médical dès qu'une autre personne entre dans la pièce.

- **Repas** : le port du masque obligatoire ne s'applique pas au moment des repas.

Cependant, le masque médical doit être retiré seulement avant de débiter le repas et il doit être remis immédiatement après. De plus, la distanciation physique d'au moins 2 mètres doit être respectée en tout temps, y compris durant le repas.

- **Travail extérieur** : Le port du masque obligatoire ne s'applique pas si les travailleurs qui œuvrent à l'extérieur n'ont pas d'interaction à moins de 2 mètres avec leurs collègues de travail ou des tiers.

Si des interactions à moins de 2 mètres sont inévitables, le port du masque en continu est exigé.

Les élus-es municipaux sont également soumis aux normes sanitaires en milieu de travail liées à la COVID-19. À la lumière de cette nouvelle consigne, nous sommes d'avis qu'ils doivent porter un masque en continu lors des séances du conseil municipal ou des assemblées publiques qui se déroulent en présentiel.

Pour plus d'informations sur cette nouvelle mesure de contrôle, nous vous invitons à consulter le communiqué de la CNESST à cet effet [ICI](#).

Rappelons également qu'il est de l'obligation des employeurs de fournir les équipements de protection individuelle aux travailleurs, dont les masques médicaux.

En terminant, nous invitons nos membres à la plus grande prudence et, dans le doute, nous vous recommandons de privilégier le port du masque médical.

## WEBINAIRE CONJOINT MELCC, RECYC-QUÉBEC, UMQ ET FQM SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE AU QUÉBEC

Le lundi 12 avril dernier avait lieu le webinaire sur la modernisation de la collecte sélective au Québec présenté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Pour visionner le webinaire en rediffusion, cliquez sur le lien suivant : <https://vimeo.com/535924771>.

Cliquez [ICI](#) pour la présentation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ce webinaire fut probablement le premier pour vous tenir informé de l'évolution de cette réforme. Nous vous remercions pour votre intérêt et nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site Web du ministère [ICI](#) ou à poser vos questions à [infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca](mailto:infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca).

## CONSULTATION DU MAPAQ SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souhaite mener une consultation auprès des intervenants municipaux sur l'encadrement des chiens. Nous vous invitons à participer en grand nombre.

Le questionnaire peut être rempli en tout ou en partie. Il sera disponible jusqu'au 30 avril 2021.

Le questionnaire peut être rempli [ICI](#).

## DÉMARCHE MADA ET PAAQ - LANCEMENT DES APPELS DE PROJETS POUR L'ANNÉE 2021-2022

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a lancé hier les appels de projets 2021-2022 du volet 1 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et du Programme Action Aînés du Québec (PAAQ).

Le Programme de soutien à la démarche MADA vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif.

Le volet 1 de ce programme offre un soutien aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones qui souhaitent réaliser une politique et un plan d'action favorables aux aînés.

Il prévoit :

- une aide financière déterminée en fonction de la taille de la municipalité;
- un accompagnement technique incluant, entre autres, l'aide-conseil et les recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA.

L'appel de projets du volet 2 du programme sera lancé plus tard cette année.

Pour sa part, le PAAQ fournit une aide financière aux organismes admissibles afin d'assurer le maintien de leurs activités destinées aux personnes âgées. Cette aide financière ponctuelle constitue un excellent appui aux organismes pour consolider leurs activités adaptées aux besoins de la population âgée.

#### **Dates des appels de projets**

- Du 12 avril au 16 juin pour le Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (volet 1 de la démarche MADA)
- Du 12 avril au 28 mai pour le Programme Action Aînés du Québec

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

#### **COVID-19 - AIDES ADDITIONNELLES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES**

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a annoncé dimanche des mesures bonifiées additionnelles à l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) afin d'atténuer davantage les difficultés rencontrées par les entreprises en raison du resserrement récent des consignes sanitaires.

Voici les ajustements qui entrent maintenant en vigueur pour les entreprises visées par un ordre de fermeture :

- prolongation du moratoire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le remboursement du capital et des intérêts liés aux aides financières accordées;
- montant additionnel maximal de 10 000 \$ pour compenser les frais de fermeture d'un restaurant ou d'une salle d'entraînement. Ce soutien additionnel s'applique aux entreprises se qualifiant à l'AERAM et vise à appuyer les établissements qui avaient récemment repris leurs activités, mais qui ont dû les cesser suivant un ordre de refermeture dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- soutien additionnel correspondant à une contribution non remboursable équivalant à un montant maximal de 45 000 \$ pour les établissements qui ont été fermés plus de 180 jours, soit 15 000 \$ par mois, pour des frais fixes déboursés les trois mois suivant le dernier mois d'admissibilité en vertu de la fermeture. Cette contribution additionnelle s'ajoute aux contributions non remboursables des mois précédents, et ce, jusqu'à un maximum de 100 % du financement accordé pour les entreprises qui ont démontré des besoins de liquidités;
- ajout des entreprises offrant un service de traiteurs dans la catégorie des restaurateurs, avec rétroaction possible jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

## FORMATION

### CAFÉS WEB

**Mardi 27 avril 2021 de 9 h à 10 h**

[La coopérative d'employeurs, une opportunité d'affaires en gestion des ressources humaines](#)

L'enjeu de la gestion des ressources humaines en temps de pandémie, exerce une pression importante sur la rentabilité et la productivité de plusieurs entreprises.

Dans ce contexte, les coopératives d'employeurs offrent une solution innovante de services mutualisés de gestion, principalement en ressources humaines, à leurs membres (employeurs adhérents). De ce fait, ces entreprises auront l'occasion d'améliorer leurs pratiques, d'accéder à une plus grande expertise et de profiter d'une économie d'échelle significative et mesurable.

Ce Café Web vous permettra d'apprendre comment ce modèle d'affaires peut être une solution innovante, économique et efficiente pour les membres de la FQM et les PME québécoises.

**Conférenciers :**

M<sup>me</sup> Fanie Drouin

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

et

M. Sébastien Girard

Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)

**Jeudi 6 mai 2021 de 9 h à 10 h**

[Comment accroître sa rentabilité en intégrant les aspects environnementaux et sociaux dans la stratégie d'affaires?](#)

**Mardi 18 mai 2021 de 9 h à 10 h**

[Portail employeurs et Journées Québec : l'offre de services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\) aux entreprises et outils phares pour le recrutement](#)

### FORMATION : AU PROGRAMME DES PROCHAINES SEMAINES

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) continue de vous proposer une offre de formation renouvelée et à distance. Découvrez le programme des webinaires et des cours en classe virtuelle des prochaines semaines.

Cliquez sur la session de votre choix et laissez-vous guider.

#### Un grand choix de webinaires pour le printemps

- Le mardi 27 avril 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le jeudi 29 avril 2021, à 14 h – [Les OBNL et la reconnaissance de la Commission pour être exempté du paiement des taxes foncières \(en partenariat avec la CMQ\)](#)
- Le mardi 4 mai 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'État québécois](#)

- Le jeudi 13 mai 2021, à 14 h - [Le myriophylle à épis : gare aux solutions miracles](#)
- Le jeudi 20 mai 2021, à 14 h - [Le télétravail : le futur est à nos portes](#)

### Une quinzaine de cours différents en avril et mai

- [Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention](#) – le samedi 24 avril 2021, de 9 h à 16 h
- [Générez un succès dans vos projets](#) – le samedi 24 avril 2021, de 9 h à 16 h
- [Assumer son leadership en tant qu'élue – phase 2](#) – les mardi 27 et mercredi 28 avril 2021, de 17 h 30 à 20 h 30
- [Parler en public – Atelier pratique](#) – les jeudi 29 et vendredi 30 avril 2021, de 9 h à 12 h
- [Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#) – le vendredi 30 avril 2021, de 13 h à 16 h
- [Gestion financière municipale](#) – le samedi 1<sup>er</sup> mai 2021, de 9 h à 16 h
- [La planification stratégique](#) – le mercredi 5 mai 2021, de 13 h à 16 h
- [Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels](#) – le jeudi 6 mai 2021, de 13 h à 16 h
- [Le service à la clientèle \(et la gestion des situations conflictuelles\)](#) – le vendredi 7 mai 2021, de 13 h 30 à 16 h 30
- [Initier le changement](#) – le samedi 8 mai 2021, de 9 h à 16 h
- [Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité](#) – le vendredi 14 mai 2021, de 9 h à 12 h
- [Initiation au coaching](#) – le samedi 15 mai 2021, de 9 h à 16 h

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Enfin, vos suggestions sont les bienvenues [ICI](#).

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

